

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration du groupe des Professions libérales

Brexit, crise migratoire ou encore fronde électorale, en Italie mais aussi en Allemagne... Le contexte politique actuel a de quoi faire vaciller notre projet européen. Le CESE n'a cessé d'alerter au sein de ses avis portant sur l'Europe.

Les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) peuvent être l'un des outils de relance de la dynamique de l'Union. Ils ont pour objectif premier de lutter contre les inégalités dans le cadre de l'ouverture du marché unique.

L'avis nous rappelle les enjeux. Ils sont trop méconnus. Les 28 milliards d'euros alloués à la France pour la période 2014-2020 par les fonds structurels européens peuvent contribuer à la réalisation de nombreux projets concrets dans les territoires français.

Mais l'avis nous rappelle surtout que l'efficacité et l'efficience de ces fonds structurels doivent être considérablement améliorées.

Il dresse le constat ubuesque du poids et de l'incohérence de la bureaucratisation de la gestion de ces fonds au plan français :

- retard de l'adoption du cadre réglementaire entraînant un décalage d'un an dans la mise en œuvre des actions ;
- désignation tardive des autorités de coordination, de gestion et de contrôle ;
- lourdeurs et incohérences administratives générant des frais de gestion de l'ordre de 7 à 8 % des fonds mobilisés ;
- ou encore empilement des couches de contrôle (jusqu'à 7 pour une même opération).

L'utilisation du Fonds Européen pour les Affaires maritimes et la pêche peut illustrer à elle seule la situation aberrante de la France : malgré l'importance de son littoral et de son domaine maritime, la France est le dernier pays européen dans la mise en œuvre de ce fonds dédié aux affaires maritimes.

Autre incohérence dénoncée dans l'avis : l'inaccessibilité des FESI aux TPE. À ce titre, le groupe des professions libérales ne peut que se réjouir de la préconisation visant à créer une « garantie TPE ». En leur assurant l'accès à une « enveloppe dédiée », les TPE franchiraient une étape importante dans l'équité en matière d'accès aux fonds européens.

Le CESE, dans son Rapport annuel sur l'état de la France 2018 a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements stratégiques du pays. On ne peut s'empêcher de penser que la simple amélioration d'accès aux Fonds structurels européens contribuerait significativement à cet objectif : il est incompréhensible que la France ne mette pas tout en œuvre pour mieux mobiliser à son profit les fonds européens.

Le groupe des professions libérales souscrit donc aux préconisations de l'avis portant sur la simplification des procédures et des contrôles, la fluidification des circuits financiers, l'accompagnement des porteurs de projets et l'intensification du dialogue avec la société civile.

Il est urgent d'introduire clarté, pragmatisme, et équité dans la gestion de ces fonds au plan national.

Pour toutes ces raisons, le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs pour leur travail et a voté l'avis.